Formulaire de passage au zéro papier

Aestiam

Chère Associée, Cher Associé,

Soucieuse de renforcer la qualité de ses services et de réduire son empreinte carbone, AESTIAM encourage ses clients à opter pour la dématérialisation des communications (distribution, fiscalité, convocation aux Assemblées Générales, ...) en lieu et place d'un envoi postal, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Vous gagnerez en rapidité, vous pourrez également les retrouver sur votre espace extranet sécurisé, et surtout, vous ferez un geste pour notre planète. Pour cela, il vous suffit de nous retourner ce formulaire dûment complété et signé avec une adresse email valide.

Rien n'est définitif, vous pouvez demander le retour à l'envoi postal si vous le souhaitez à tout moment sur demande adressée à la société de gestion, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

N° associé : .....

Je soussigné(e) ☐M. ☐Mme ☐SCI ☐Société

Nom : ..... Prénom : ..... Téléphone : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville/Pays : .....

Adresse email[1] : .....

[1]L'adresse email renseignée ci-dessus remplacera automatiquement celle figurant sur votre fiche associé.

Je donne mon accord pour que les documents ou actes suivants soient dématérialisés (sous réserve des aménagements réglementaires et de la mise en place de ce service par AESTIAM) :

- ☐ Versement de dividendes et bulletins d'information
- ☐ Convocations aux Assemblées Générales
- ☐ Informations liées à la Fiscalité
- ☐ Toute publication réglementaire qui serait demandée à l'avenir et, le cas échéant, toute autre communication provenant d'AESTIAM

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée*, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir des informations vous concernant, veuillez nous adresser votre demande par courrier à AESTIAM - 9 rue de Téhéran 75008 PARIS ou par mail à l'adresse scpi@aestiam.com.
Cette loi a été complétée par le REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNÉES, règlement européen entré en vigueur le 25 mai 2018. Selon la CNIL « ce règlement européen consacre et renforce les grands principes de la loi Informatique et Libertés, en vigueur depuis 1978, et accroît sensiblement les droits des citoyens en leur donnant plus de maîtrise sur leurs données. Du côté des organismes (privés ou publics), les collecteurs de données voient leurs obligations accrues. Ils devront en effet assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité ».
AESTIAM s'inscrit dans cette démarche depuis ses débuts en collectant quasi exclusivement des données nécessaires à la seule exécution de ses services. Nos équipes se tiennent pleinement disponibles pour apporter tout complément d'information quant à l'usage de vos données et faire valoir vos droits à cet égard.
* Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Fait à .....

Le .....

Mention «lu et approuvé, certifié exact» et signature(s)